

3KT

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège social : 37 allée des Fauvettes
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
828 288 068 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre,
le trente et janvier,
A dix heures,
Au siège social,

Madame Bolen CHEA, demeurant 37 allée des Fauvettes, 69140 RILLIEUX LA PAPE,
Associée unique et président de la société 3KT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Conformément à l'article 4 des statuts, l'associé unique décide du transfert du siège social de la société 3KT.

II - A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 37 allée des Fauvettes – 69140 RILLIEUX LA PAPE au *117 allée des Mésanges – 01480 FRANS* à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au 117 allée des Mésanges – 01480 FRANS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

Paraphe
1<B

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La présente est signée sous format électronique, via l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien avec l'acte auquel il s'attache et permettant l'identification des personnes signataires et sa conservation dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité conformément aux articles 1174, 1366 et 1367 du Code Civil. La signature électronique est matérialisée par un cartouche de signature apposé sur les présentes.

Bolen CHEA

DocuSigned by:

F2A1AFFB7FA74A2...